

Communiqué de presse

26 mai 2026

Deux lauréats pour le SylvoTrophée !

Le Parc national des Cévennes et le Centre national de la propriété forestière (CNPF) Occitanie ont organisé une nouvelle édition du concours forestier du SylvoTrophée. Suite à la visite du jury les 19 et 20 mai sur les 4 parcelles candidates, la forêt du Bougès à Cans-et-Cévennes, et la forêt de la Faysse des Mazes à Lanuéjols (30) ont été désignées lauréates.

Pour cette 4^{ème} édition du concours du SylvoTrophée, le jury n'est pas parvenu à départager deux des parcelles candidates, en conséquence, elles ont été désignées co-lauréates.

Il s'agit de la parcelle de 5,6 ha de la forêt de 168 ha du Bougès à Cans-et-Cévennes co-gérée par Stéphane Boissier et Jean Guittard du Groupement forestier du Bougès. Elle est en partie issue des reboisements réalisés dans le cadre du Fond forestier national, entre les années 1950 et 1980 : Pin laricio, Epicéa commun, Sapin pectiné, Pin noir, Sapin de Vancouver ou encore Douglas. La parcelle, essentiellement constituée de Pin Laricio de Corse et feuillus est traitée en sylviculture mélangée à couvert continu visant la continuité de l'état boisé, elle a pour objectif dans les décennies à venir la production de bois d'œuvre.

Le jury composé de sylviculteurs, écologues et usagers a été particulièrement touché par la détermination des propriétaires à conduire une gestion durable de leur propriété, favorisant la biodiversité et la diversité des essences d'arbres, tout en préservant la qualité des paysages. Il a également apprécié l'aspect transgénérationnel de cette forêt, les propriétaires souhaitant transmettre un patrimoine forestier diversifié, vivant et résilient aux générations futures.

La seconde parcelle lauréate, la forêt de la Faysse des Mazes s'étend de 14 ha à Lanuéjols (30). Propriété de Jean Veyrier, elle est gérée par le cabinet Forêt évolution. Cette forêt se compose majoritairement de

feuillus : Chêne, Hêtre, Bouleau et Frêne. Depuis 5 ans, elle est traitée en futaie irrégulière afin d'améliorer le boisement en place pour la production de bois d'œuvre. Les bois sont actuellement valorisés en bois de chauffage et trituration. Un îlot de senescence, où toutes coupes sont exclues a été mis en place sur une partie de la propriété. La forêt présente de nombreux arbres remarquables et abrite le Circaète Jean-le-Blanc.

Le jury a particulièrement apprécié la gestion fine et respectueuse de la forêt mise en œuvre sur cette propriété. Le jury « écologue » a également souligné la forte biodiversité déjà présente sur le site, ainsi que l'absence d'impact négatif lié à la coupe. De son côté, le jury « usager » a salué la prise en compte du paysage et le respect de l'itinéraire de randonnée lors de la coupe réalisée en 2021.

Il félicite par ailleurs le travail effectué par les propriétaires et gestionnaires des deux autres parcelles candidates : la forêt de Barbelle à Chadenet et la forêt de la Vergne à Cans et Cévennes.

Pour rappel, le SylvoTrophée vise à récompenser les propriétaires et gestionnaires œuvrant pour une véritable gestion durable de la forêt. Cette gestion dite « multifonctionnelle » prend en compte les fonctions économiques, sociales et environnementales d'une forêt.

La remise des prix aura lieu le samedi 22 août à l'occasion du renouvellement du label « *Forêt d'exception* » de la forêt domaniale de l'Aigoual.

Trois fonctions essentielles

Si la gestion d'une forêt est avant tout le projet d'un ou d'une propriétaire, elle représente également un enjeu pour l'ensemble du territoire.

Les forêts remplissent trois fonctions essentielles :

- **économique** : les forêts produisent du bois et alimentent en matériau renouvelable une vaste filière dont dépendent de nombreux emplois,
- **sociale** : les forêts sont fréquentées par de nombreux usagers, elles structurent nos paysages, abritent des richesses culturelles ou patrimoniales et nous protègent contre les risques naturels,
- **environnementale** : les forêts constituent des réservoirs de biodiversité, elles stockent le carbone, régulent le cycle de l'eau, préservent la qualité de l'air et protègent les sols contre l'érosion.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières